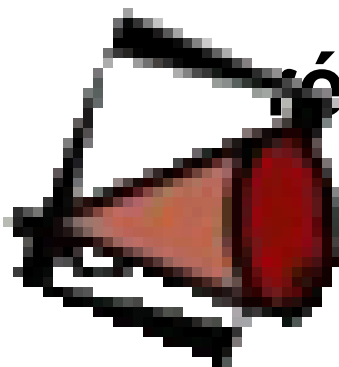


<https://www.pressegauche.org/Reforme-de-la-loi-101-Le-francais-retrouve-enfin-sa-place-de-langue-officie>  
[lle](#)



**Réforme de la loi 101 - Le  
français retrouve enfin sa  
place de langue officielle dans  
l'administration publique, se  
réjouit le SFPQ**

Publication date: 13 mai 2021



- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**QUÉBEC, le 13 mai 2021 - Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) est satisfait des modifications que le projet de loi no 96 propose d'apporter à la Charte de la langue française en matière de langue de l'administration publique. Ces changements constituent un net renforcement de la loi 101. Le SFPQ salue ainsi la volonté ferme du gouvernement en ce qui concerne l'usage du français comme seule langue officielle dans l'administration publique.**

« La voix de nos membres dans les ministères et organismes a enfin été entendue. Ils réclamaient depuis des années que les services de la fonction publique et parapublique du Québec soient offerts exclusivement en français, sauf pour de rares exceptions bien circonscrites. Ce sérieux coup de barre devrait permettre au français de retrouver la place qui sied à notre langue officielle, alors qu'en ce moment, les ministères et organismes publics font preuve d'un grand laxisme sur cette question », explique Christian Daigle, président général du SFPQ.

Au fil des ans, le SFPQ a constaté une bilinguisation de l'État qui s'est soldée par des applications disparates de la Charte sous l'égide d'une dite « approche client ». Dans cette approche, il est demandé à l'État de livrer les services publics comme tous autres biens ou marchandises, dans la langue du client. Depuis de nombreuses années, une grande partie des employés et employées de l'État étaient ainsi contraints de communiquer en anglais à l'oral comme à l'écrit. De fait, un sondage réalisé par le SFPQ a permis de constater que, dans une forte proportion, les consignes linguistiques pour privilégier le français dans les services aux citoyens ou aux entreprises sont inexistantes, méconnues ou ne sont pas appliquées.

« Faute de politiques, de directives claires et d'appuis concrets de la part de leur direction, nos membres doivent faire les arbitrages linguistiques et c'est le bilinguisme institutionnel qui s'est instauré au gouvernement du Québec. Dorénavant, le français doit reprendre sa place en tant que véritable langue des services gouvernementaux au Québec. Nous saluons le courage politique de ce gouvernement de vouloir l'inscrire noir sur blanc dans la loi. L'État doit se montrer exemplaire. Alors, si l'application de la politique linguistique de l'État continue d'être à géométrie variable d'un ministère à l'autre, comme c'est le cas en ce moment, nous n'hésiterons pas à dénoncer les directions récalcitrantes au bénéfice de la société québécoise et de notre langue commune », indique monsieur Daigle.

Le SFPQ entend faire des représentations devant la commission parlementaire qui étudiera le projet de loi no 96.